

IMPORTATION Lait (Bamako)

 Etape
40 Générer le T1

Cette étape est généralement accomplie par un(e) : **commissionnaire agréé**

Où devez vous aller ?

Entité en charge

**DIRECTION RÉGIONALE DES
DOUANES/ BUREAU
SECONDAIRE DE DIBOLI**

Diboli

Service concerné

BUREAU CHEF DE BUREAU

Lun: 07:30-12:30, 13:30-21:00

Mar: 07:30-12:30, 13:30-21:00

Mer: 07:30-12:30, 13:30-21:00

Jeu: 07:30-12:30, 13:30-21:00

Ven: 07:30-12:30, 14:30-21:00

Sam: 07:30-12:30, 13:30-21:00

Dim: 07:30-12:30, 13:30-21:00

Personne responsable

**ABOUBACAR
NANAKASSÉ**

Commissionnaire Agréé

Tel: (00223) 63-08-01-62

Qu'allez vous obtenir ?

1. Déclaration T1/ Diboli

Que devez vous fournir ?

1. Déclaration IMS/ Diboli (original)
2. Déclaration de transit sénégalaise (original)

Combien de temps ça dure ?

Files d'attente: Max. 5mn

Temps au guichet: Max. 5mn

Pourquoi est-ce obligatoire ?

1. Arrêté 09-3016/MEF-SG du 19 octobre 2009
Articles 8, 11, 13, 16, 17
2. Note de service n°0039/MEF-DGD du 29 avril 2009
Articles 3.2, 5.2

Bon à savoir

Le commissionnaire agréé, après avoir payé les frais au trésor, remet la déclaration à l'agent des douanes responsable de la salle banalisée. Celui-ci vérifie la conformité du dossier et génère le T1.

Le T1 est un document technique d'accompagnement de l'IM8. Il prouve que l'IM8 a bien été validé par la Douane. Il est établi par l'agent des douanes après le paiement des taxes.

L'agent des douanes saisit le numéro de la déclaration IM8 dans le système SIDONIA : il accède aux informations saisies par le commissionnaire agréé et les confronte au dossier physique.

Si les informations sont conformes, il procède à la validation sur le système et la machine génère un numéro d'enregistrement chronologique ("D....."). Il entre ensuite dans l'interface destinée à générer le T1. Il saisit le numéro d'enregistrement et le système génère le document.

En cas de problème : Chef du Bureau de Diboli**Entité en charge**

**DIRECTION RÉGIONALE DES
DOUANES/ BUREAU
SECONDAIRE DE DIBOLI**

Diboli

Service concerné

CHEF DU BUREAU DE DIBOLI

Lun: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Mar: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Mer: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Jeu: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Ven: 07:30-12:30, 14:30-21:00
Sam: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Dim: 07:30-12:30, 13:30-21:00

Personne responsable

OUMAR KASSAMBARA

Chef de Bureau
Tel: (00223) 66-72-57-68,
(00223) 76-11-59-56
Courriel:
kassambaraoumar@yahoo.fr



Entité en charge:

Bureau des Douanes de Diboli

Certifié par:

Oumar Kassambara

Date/Signature:

22/07/2016

